

L'AND

27.4.2017

# Faim de dialogue

## L'ALEBA fait le point sur ses griefs à l'approche de la fête du travail

LUXEMBOURG

CATHERINE KURZAWA

**P**our le 1er mai, l'ALEBA ne veut pas de muguet mais du dialogue social. Voilà ce qu'ont expliqué ses responsables ce mercredi matin lors d'une rencontre avec la presse. Sur les six derniers mois, 350 emplois ont été sabrés dans les banques et cela, malgré une progression des résultats et une reprise de l'activité, a souligné le secrétaire général du syndicat, Laurent Mertz. Et si les plans sociaux font parler d'eux dans les médias, d'autres procédés existent pour alléger la masse salariale. «Les conventions d'entreprise ne sont pas notre tasse de thé», reconnaît Laurent Mertz. Le principe? La direction informe le salarié de son licenciement d'ici un an ou deux plutôt que de passer par un plan social où des conditions de préavis sont appliquées tout comme des indemnités financières. Autre méthode, le recours aux faux cadres que l'on identifie par un salaire supérieur aux barèmes, un véritable pouvoir de direction effectif, une indépendance dans l'organisation du travail et l'absence de contraintes horaires. Ils sont de fait exclus de la convention collective et donc, ne bénéficient pas de protection en cas de licenciement. Selon l'OCDE, 10 000



Laurent Mertz, Roberto Scolati et Alessandra Giuliano ont fait le point

Photo: Alain Rischard/Editpress

«Il est difficile d'imaginer qu'une convention collective soit signée avant la rentrée»

LAURENT MERTZ, Secrétaire général de l'ALEBA

cas de licenciement. Selon l'OGBL, 10.000 salariés seraient concernés par ce statut sur la place financière. «Je ne suis personnellement pas convaincu qu'il y en ait 10.000», rétorque Laurent Mertz. En tout cas, l'ALEBA entend prendre ce dossier à bras le corps et «ceux qui ne respectent pas les conditions d'accès à la fonction de cadre, nous les poursuivrons en justice», insiste le secrétaire général. La machine est déjà lancée puisque treize salariés en poste dans cinq grands établissements de crédit sont actuellement devant les tribunaux, selon la responsable coordination du syndicat, Alessandra Giuliano.

### Une nouvelle convention collective dans les cartons

Dénoncée fin 2016, la convention collective en vigueur dans les banques est actuellement en cours de discussion entre les syndi-

cats et l'ABBL. Quatre groupes de travail ont été instaurés avec des avancées différentes: pour celui dédié à la santé et à la sécurité au travail, un accord a été trouvé. Pour l'employabilité et la formation, «on est sur la bonne voie», confie le président de l'ALEBA Roberto Scolati. Par contre, le bât blesse dans les groupes dédiés au temps de travail et à la rémunération. «Il est difficile d'imaginer qu'une convention collective soit signée avant la rentrée», admet Laurent Mertz. Celui-ci regarde déjà plus loin dans le calendrier puisqu'à la fin de l'année, la convention collective des assurances sera dénoncée et «la nouvelle convention collective des banques va donner le la de la nouvelle convention collective des assurances».

Le syndicat s'inquiète aussi du projet de loi 7024 destiné à assouplir le secret bancaire. Son risque? Un outsourcing des données

bancaires. L'ALEBA estime les projections de 3.000 à 4.000 postes menacés sont plausibles et appelle donc à davantage de dialogue. «Il y a une très grande nécessité à prévoir des choses en ce qui concerne la formation des salariés», insiste Laurent Mertz qui salue néanmoins la proactivité du gouvernement pour attirer davantage de sociétés au Luxembourg sous le poids du Brexit.

Enfin, l'ALEBA entend grossir ses rangs forts de 10.000 affiliés. Elle se tourne particulièrement vers les jeunes avec deux nouvelles offres spécifiques qui ciblent les étudiants et les nouveaux salariés. 250 nouveaux venus ont été recensés et le syndicat entend entretenir la dynamique à l'approche d'un cap symbolique: il soufflera ses 100 bougies l'an prochain.

➔ [www.aleba.lu](http://www.aleba.lu)